

Au-delà des services courants tel que Noémie et le tiers-payant étendu (pharmacien, laboratoire d'analyse médicale et radiologue), qui simplifie aux salariés leurs remboursements, l'Apgis propose également à ses assurés les devis optiques et dentaires, les prises en charge hospitalisation et optiques, la consultation par internet, etc...

Du côté entreprise, l'Apgis étoffe ses services et propose un accompagnement avec :

- Des services en ligne tel que l'accès aux divers documents et formulaires administratifs : affiliation, déclaration de sinistre, notice, portabilité, etc... etc...
- Un reporting et un suivi du régime en partenariat avec l'entreprise